

Epreuve - Matière : 102 - 0779 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Sujet : la protection des environnements dans le monde :
entre conservation et valorisation

En 2019, a été inauguré aux Etats-Unis le « Monument national marin des îles du Sud d'Hawaï », plus grande et longue aire marine protégée du monde avec plus de 36 millions de km². Cet espace marin entre dans la politique américaine de préservation des environnements exceptionnels des « coastal zones ». Cet espace marin est un espace protégé dont l'exploitation et la mise en valeur (ressources halieutiques, activités touristiques) sont limitées, en lien avec le contexte des changements climatiques touchant à la fois les espaces marins et les îles (dont Hawaï). L'espace marin d'Hawaï est conçu comme un espace conservé mis en valeur par la protection institutionnelle américaine. Cet exemple est révélateur des enjeux liés à la protection d'environnements variés, complexes, où la conservation et la valorisation peuvent être complémentaires ou entrer en tension. Cet exemple montre aussi l'évolution des doctrines américaines de protection de l'environnement depuis le 19^{ème} siècle, entre protectionnisme et conservationnisme (Samuel Deprat, 2013). Évoquer la protection des environnements suppose de partir du postulat que la protection suppose l'idée d'environnements pluriels et complexes (environnements planiers, forestiers, marins / côtiers, urbains, sociaux, symboliques), impactés voire dégradés par les changements globaux, qu'il faut protéger. La protection suppose la sauvegarde des environnements sur Terre à des fins de conservation, entendue ici comme la protection

et la gestion des environnements face aux changements climatiques et aux activités humaines. La protection n'est pas unique, unilatérale et possède une profondeur spatiale et temporelle importante, dans le cadre d'environnements variés. Les environnements, conçus comme l'ensemble des interactions entre les conditions biophysiques et les sociétés humaines, et des conditions nécessaires au vivant, sont des espaces complexes nécessaires à la vie humaine qu'il est nécessaire de protéger. Les environnements et la protection sont aussi considérés comme le fruit des rapports des sociétés humaines à leurs environnements, comme des constats sociaux où les sociétés humaines projettent des représentations particulières sur les environnements à protéger. La protection comme sauvegarde et protection (ici des environnements) fait des environnements des objets à la gouvernance multi-niveaux et les dimensions politiques et sociales sont essentielles, faisant intervenir une pluralité d'acteurs, de territoires, tous en interactions et souvent complémentaires. La protection suppose à la fois un rapport dual et complémentaire entre la conservation et la valorisation considérée comme la mise en valeur des environnements en lien avec les activités humaines et la pérennité des écosystèmes. Cette dualité / complémentarité, en fonction des contextes, indique la pluralité et la diversification des usages de l'environnement, et donc la pluralité des politiques de protection environnementale dans le monde. La protection des environnements fait de la conservation une condition clé de la mise en valeur pérenne, mais aussi de la mise en valeur comme élément déclencheur de la conservation environnementale. Cela pose la question du difficile équilibre entre la conservation et la mise en valeur des territoires, des enjeux protéiformes liés à la protection des environnements (enjeux écologiques et environnementaux, socio-économiques, politiques, géopolitiques, ciniques). Le sujet invite aussi à s'interroger sur la pluralité des rapports à l'environnement et à la protection, mais également à la pluriscalarité des politiques de protection des environnements. La question de la protection des environnements et des tensions inhérentes à cette dernière a notamment été étudiée par Lionel Barz sur les politiques de protection des régions de

montagne, mais aussi par Samuel Depiaz sur les politiques de protection et leur théorisation à l'échelle mondiale et à l'échelle de la France.

Ainsi, à la lumière de ces informations, le sujet invite à s'interroger sur une interrogation principale : dans quelle mesure la protection, dans un contexte de changements climatiques et globaux qui touchent des environnements pastéiformes, conçue comme enjeu et outil majeur multi-dimensionnel, met-elle en tensions les impératifs de conservation et de mise en valeur essentiels par la pérennité des activités humaines et par la sauvegarde des environnements à plusieurs échelles ?

Dans un premier temps, la question de la protection fait face à un contexte de changements globaux qui affectent des environnements complexes et fragiles, qui nécessitent une protection plurielle. Dans un second temps, les environnements sont considérés comme des ensembles aux enjeux et aux tensions multiples entre le paradigme de la conservation et celui de la mise en valeur. Enfin, les environnements et leur protection sont intégrés dans des gouvernances multi-niveaux, qui posent la question de la territorialisation de la protection et des environnements et du difficile équilibre conservation - valorisation.

*

*

*

Dans un premier temps, la protection des environnements doit être envisagée comme la réaction à un contexte de changements globaux qui affecte des environnements complexes et fragiles.

Tout d'abord, la question de la conservation est centrale pour des environnements pluriels, complexes et fragiles, soumis aux effets des changements globaux, de manière différenciée. La question de la protection ne peut être traitée sans aborder la pluralité des environnements considérés (environnements plaines, forestiers, côtiers/marins, urbains...) et les effets des changements globaux sur ceux-ci, qui nécessitent une protection globale.

Les environnements marqués par le dérèglement climatique et par les politiques de protection sont variés et complexes. Les environnements plaines sont des environnements protégés depuis les années 1970 face aux effets accélérés du réchauffement climatique (per l'Arctique et l'Antarctique). Espaces aux latitudes extrêmes, les pôles sont des environnements particuliers (avec les inlandsis, pergélisol) et fragiles, dont la protection est

précoce, car impactés de manière importante. Les pôles subissent la fonte des glaces, de la banquise estivale par l'Arctique (entre 2003 et 2023, la banquise estivale est passée de 14,3 millions de km² à 8,5 millions de km²).

Le réchauffement de l'atmosphère au niveau des pôles est liée aux activités humaines et aux taux de CO₂ liés à la mise en valeur des territoires et les activités les plus polluantes (agriculture, industries). À l'échelle de l'Arctique, le réchauffement climatique est trois fois plus rapide que sur l'ensemble de la planète (+ 4°C en Arctique). La protection des espaces de l'Arctique s'est fait a posteriori, par rapport aux effets du changement climatique. De surcroît, d'autres environnements inscrits dans une dynamique de protection / conservation, sont également impactés par les changements globaux. Les écosystèmes forestiers, systèmes circumarctiques présents à presque toutes les latitudes, sont aussi soumis aux impacts liés aux activités humaines. La tension entre mise en valeur et conservation est particulièrement importante dans la forêt amazonienne brésilienne. En 2024, 8,5 millions d'hectares de forêts ont été ravagées par les incendies provoqués par la déforestation et la désertification liées aux activités agricoles et minières, ce qui représente une augmentation de 73 % par rapport à l'année 2023. Les politiques de protection existant en Amazonie, accélérées depuis le retour de Lula en 2022, mais font face aux effets accélérés du changement climatique. La conservation des forêts dans le monde est nécessaire pour la régulation du système climatique mondial et pour la captation du CO₂ mondial.

La question de la protection environnementale se pose aussi au sujet des environnements marins / côtiers et les environnements littoraux, où les impacts environnementaux sont importants et les politiques de protection essentielles. Soumis à l'érosion des côtes et à la dégradation des écosystèmes marins, les environnements marins / côtiers sont essentiels à la régulation du climat mondial, par la captation du CO₂ et par les activités humaines (liées aussi aux services écosystémiques). Les environnements littoraux / marins sont protégés car sont liés à une forte présence humaine liée à la littoralisation (plus de 60 % de la population mondiale sur les littoraux en 2023), et riches en ressources variées par les environnements marins (ressources énergétiques, halieutiques, fonds marins). Les environnements marins font à la fois l'objet d'une conservation et d'une mise en valeur accrue par les politiques de réserves biologiques, mais aussi par les externalités négatives liées à la mise en valeur (surpêche, surexploitation des ressources).

Par ailleurs, la mise en valeur des environnements mondiaux est étroitement liée à la protection des environnements. En effet,

Epreuve - Matière : 102 - 0779

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Les grands environnements mondiaux (plaines, fresheis, marins/littoraux, urbains également) sont des environnements différemment mis en valeur et exploités, et dont les politiques de protection varient également. Les environnements plaines sont les moins mis en valeur d'un point de vue de la production, mais le sont davantage dans une perspective de protection / conservation. Le Groenland fait de la sanctuarisation de certains de ces espaces une politique active, avec par exemple le Parc national du Nord-Est, plus grand parc national du monde (1,2 million de km²), ou encore le moratoire de 2018 sur la suspension des projets d'exploitation pétrolière et gazière. Les environnements plaines sont protégés afin de sauvegarder ces espaces régulateurs du système climatique, et dans une perspective de mise en valeur alternative : par exemple, la Russie entame depuis les années 2000 une politique de réserves naturelles dans l'Arctique russe (avec la réserve naturelle de la Nouvelle-Zemble en 2003, créée dans un contexte d'exploitation intensive du zinc dans la région). En ce qui concerne les environnements fresheis, la protection est variable, évolutive et s'établit aussi en fonction de l'intensité d'autres activités. La protection se fait parfois à rebours de la mise en valeur économique. C'est le cas par les forêts tropicales du Yunnan, région périphérique et montagneuse au sud de la Chine, où l'environnement est soumis à la déforestation, malgré des mesures de protection de ces forêts (avec les réserves naturelles autour des hotspots de biodiversité). La protection s'effectue dans ce cas par établir des mesures de protection face aux monocultures du cacao, du café, dont vivent les populations, dans une région chinoise marquée par une croissance démographique continue. Cet exemple montre les

ambivalences liées aux politiques de protection dans un contexte de changements globaux, qui touchent différents types d'environnements.

Enfin, les environnements dans le monde et leurs dégradations impliquent de repenser la notion de protection et de l'envisager à plusieurs niveaux.

La protection des environnements suppose la protection des écosystèmes, des ressources liées à cet événement, mais suppose aussi la protection des humains, qui font partie intégrante de ces environnements. Les environnements urbains offrent un éclairage particulier sur la notion de protection associée à la conservation et à la mise en valeur. En effet, les environnements urbains sont des lieux où l'environnement est le plus transformé (avec l'artificialisation par exemple), où les atteintes aux écosystèmes sont les plus importantes. Dans les villes européennes comme Paris ou Berlin où la densité de population est forte, des mesures sont prises pour concilier la conservation des environnements urbains et la mise en valeur, comme c'est le cas des trames vertes à Paris ou Lübeck et des trames bleues, corridors écologiques liés aux espaces marins ou fluviaux. Les deux types de dispositifs permettent d'associer la mise en valeur au service de la conservation (par la préservation des écosystèmes urbains et de la biodiversité urbaine) et la conservation au service de la mise en valeur (une mise en valeur écologique, économique aussi, comme c'est le cas de l'Ecovalley de Nice). La protection peut être considérée comme une mesure d'adaptation multidimensionnelle des environnements aux effets des changements climatiques et globaux. La mise en valeur et la conservation sont complémentaires dans la majorité des environnements mondiaux, mais peuvent aussi entrer en tension en fonction des usages et des enjeux prééminents liés aux environnements.

Ainsi, la question de la protection de l'environnement invite à faire le constat que la protection de l'environnement est liée au contexte contemporain des changements climatiques qui affectent les environnements dans le monde selon une approche systémique. La protection peut concilier conservation et mise en valeur, mais cela fait de manière différenciée en fonction des environnements considérés. La protection environnementale pose cependant

la question des rapports complexes des sociétés humaines à leurs environnements, et aux choix effectués qui peuvent mettre en tension les deux paradigmes.

*

*

*

Dans un second temps, les environnements dans le monde et leur protection sont le fruit de choix faits par les sociétés humaines, qui concilient de manière différenciée conservation et mise en valeur.

D'une part, la conservation / protection des environnements peut être considérée comme un préalable à la mise en valeur des environnements et à leur sauvegarde. En effet, la protection est liée aux valeurs que les sociétés humaines attribuent à chaque environnement et à chaque territoire. La protection / conservation est d'abord mobilisée au service de la continuation raisonnée des activités humaines. Par exemple, dans le contexte amazonien, la France fait de la conciliation conservation - mise en valeur un enjeu majeur de la forêt amazonienne française, plus grande zone de biodiversité d'Europe. Composée par une grande majorité du Parc amazonien de Guyane (Parc national créé en 2007, avec une superficie de 34 000 km²). Le Parc est concerné par l'activité sylvicole dans l'aire d'adhésion du Parc et par les activités touristiques en particulier. La protection "réglementaire" du Parc (Samuel Depiaz, 2013) permet de faire de la protection l'origine de mises en valeur alternatives, moins impactantes pour l'environnement (dans le but de ralentir la déforestation) et vectrices de ressources économiques essentielles dans une région dominée par la pauvreté. Cette politique de protection n'est pas sans conséquences pour le devenir du Parc, avec le développement d'activités d'exploitation illégale, qui nuisent aux populations locales et à l'environnement local (pollutions au mercure des cours d'eau). La protection est bien un outil de mise en valeur d'environnements conservés, même si elle est confrontée à des réalités sociales particulières.

Par ailleurs, la protection peut être aussi envisagée comme une stratégie d'adaptation des différents acteurs par concilier maintien d'activités économiques essentielles aux populations et conservation d'un environnement support de ces activités. L'exemple du delta du Tana au Kenya et de la multifonctionnalité de la plaine deltaïque est révélateur des complémentarités conservation - valorisation dans son contexte où les changements globaux sont fluviaux. Site Ramsar depuis 2012 pour ses zones humides

et ses mangroves, le delta du Tana est un environnement complexe où les enjeux de conservation et de mise en valeur sont imbriqués. La plaine deltaïque du Tana est essentielle aux activités d'élevage des Omsa et aux agriculteurs Pokomo qui ont besoin de la plaine deltaïque pour le développement de l'agriculture fluviale du riz. Malgré les tensions mentionnées en 2012, l'espace deltaïque est partagé entre les multiples activités qui s'y développent, tout en prenant en compte la protection du delta par les écosystèmes et la biodiversité (protection des mangroves et des zones d'habitat des oiseaux migrateurs). Cet exemple montre que la protection des environnements (ici, un environnement marin et côtier) permet de concilier la conservation d'un environnement riche en biodiversité et d'activités économiques essentielles (ici, l'élevage et l'agriculture). Cependant, la conciliation possible conservation - mise en valeur liée aux politiques de protection est liée à des enjeux forts pluridimensionnels et ambivalents.

La conservation et la mise en valeur des environnements liée à la protection sont liées à des enjeux protéiformes (économiques, sociaux, écologiques, géopolitiques), qui sont le résultat de choix effectués par les humains dans le temps et dans l'espace. D'une part, les environnements et leur protection sont liés à des enjeux économiques et sociaux. La protection est mise au service du développement économique et de l'amélioration des conditions de vie des populations. La protection de l'environnement peut placer, selon les contextes, la conservation comme préalable et réponse aux besoins économiques et sociaux. Les travaux d'Amélie Robert (2019) sur les forêts vietnamiennes et leurs évolutions montrent les enjeux complexes liés à la conservation et à la mise en valeur d'environnements qui ne bénéficient pas toujours de mesures de protection. Le Vietnam est un des seuls pays au monde qui connaît une augmentation de sa couverture forestière (de 28 à 47% de la superficie du pays entre 1990 et 2017). Les forêts vietnamiennes primaires, d'abord touchées par les effets de la guerre puis par les politiques post-guerres et civiles (culture du brûlis, agriculture commerciale) ont connu une régression, alors que les forêts à essence rapide ont connu une progression fulgurante. Quoiqu'il en soit, ces forêts assurent un rôle de protection face aux déforestations, et assurent des services économiques essentiels aux populations locales, améliorant leurs conditions de vie (emplois, activité sylvicole renouvelée). La protection des environnements revêt aussi une dimension écologique majeure dans des espaces anthropisés ou marqués par les activités humaines et leurs effets. La préservation des environnements

Epreuve - Matière : 102 - 0773

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

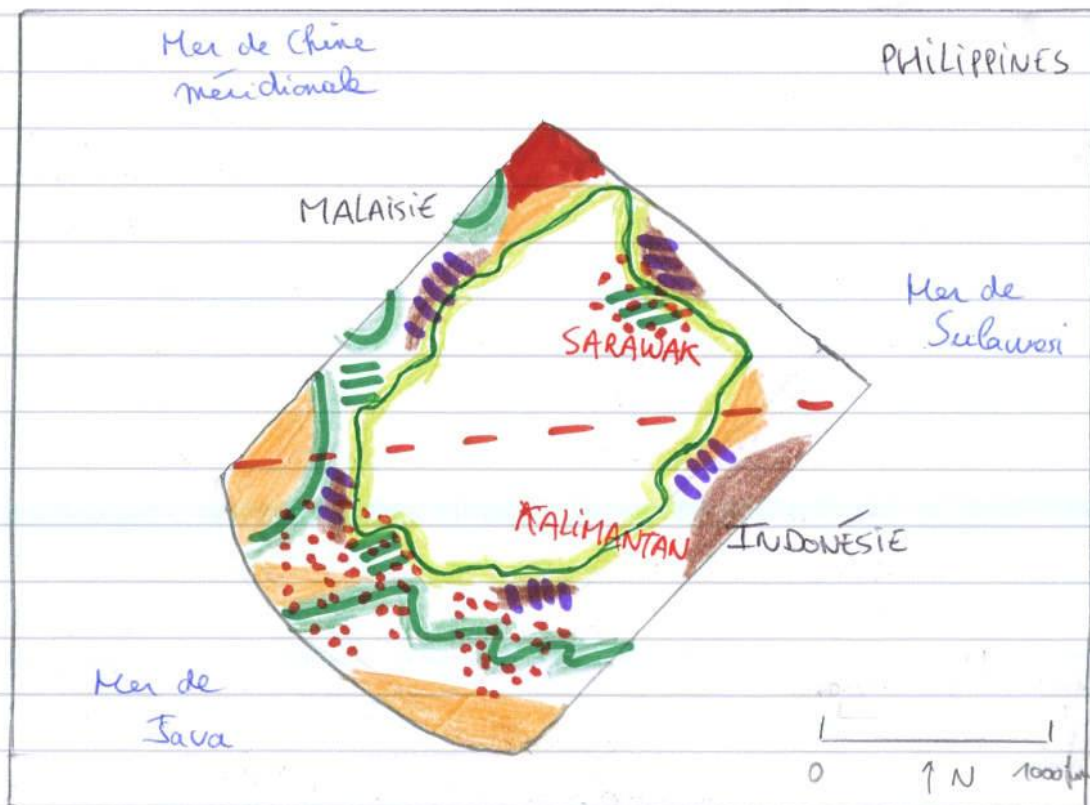
par la conciliation des activités économiques et sociales avec le développement durable, paradigme essentiel qui fait de la protection un de ses actifs. Dans les espaces ruraux mondiaux, cela passe par des pratiques agricoles plus durables différentes en fonction des contextes, conciliant mise en valeur et préservation des sols, des ressources en eau et de l'environnement rural. En France, le développement progressif de l'agriculture biologique (2,5 % de l'agriculture française en 2020) et encore de l'agroforesterie (conciliation des champs et du maintien des arbres sur place) constitue une initiative nationale, même si les progrès dans ce domaine restent variables. Au-delà des enjeux écologiques, la protection de l'environnement est aussi liée à des enjeux politiques / géopolitiques où la conciliation conservation / mise en valeur se fait d'intérêts géopolitiques. Les travaux de Sylvain Guyot sur les « fronts écologiques » géopolitiques et globaux (2009) sur l'Argentine et l'Afrique du Sud montrent que la question de la protection environnementale se fait au service d'enjeux propres à la construction historique et géographique des États. L'Afrique du Sud veut s'affirmer comme le leader de l'Afrique australe en matière de protection de l'environnement et fait de l'environnement un instrument de reconquête et de mise en valeur écologique de ses marges (par exemple, le parc national Kruger créé en 1926). L'environnement devient un objet préservé, conservé, géré et mis en valeur dans une perspective politique. C'est également le cas en Argentine où les « réserves nationales de défense » (2007) sont le produit d'un projet de « front écologique » global de conquête de territoires depuis les années 1970. La protection de l'environnement peut être considérée comme une fabrique sociale et politique où les

intérêts et les enjeux peuvent être divergents. La dualité conservation - mise en valeur peut entrer en tension, et bousiller les frontières des deux processus.

Ainsi, la dualité conservation - mise en valeur entre en tension selon les contextes et peut faiver de la protection de l'environnement un aile emplie de représentations où les frontières se bousillent. La tension entre conservation et mise en valeur est particulièrement forte concernant le triptyque spatial Bornéo - Kalimantan - Sarawak, où la déforestation des forêts équatoriales primaires entre en tension avec l'impératif de conservation de l'environnement local, où les enjeux environnementaux et sociaux sont forts (croquis ci-dessous).

Titre : Le triptyque Bornéo - Kalimantan - Sarawak :

des forêts équatoriales primaires face au développement de l'huile de palme, une conciliation conservation - mise en valeur impossible ?



Légende :

I) Une déforestation massive à Bornéo - Kalimantan - Sarawak
(- 30% en 50 ans) qui impacte l'environnement



les forêts équatoriales primaires en 1973



L'étendue des forêts équatoriales primaires en 2023



De nombreux espaces marqués par la déforestation : la marque des forêts pionnières



II) Une mise en valeur de l'espace malais-indonésien

où les activités mettent en valeur différemment

l'environnement (externalités positives et négatives)



les activités de plantations de palmiers à huile



Une sylviculture intensive pour la production de papier-papier.



Des réserves naturelles pour faire contrepoids à la déforestation



III) Des conséquences environnementales et sociales importantes
mettant en tension les différents usages des forêts



Zones d'habitat naturel des orangs-outans, devenue

« espèce parapluie » face aux dégradations environnementales



Destruction définitive des écosystèmes forestiers liés
notamment à la culture du brûlis

L'exemple des forêts équatoriales primaires à Bornéo - Kalimantan - Sarawak montre les tensions existantes autour de l'appropriation des espaces par une mise en valeur extensive et une nécessaire protection d'un environnement menacé. Des tensions s'opèrent ainsi entre une protection progressive et le maintien d'une mise en valeur particulière qui dégrade l'environnement. Des tensions sociales et symboliques liées à la dualité conservation - mise en valeur peuvent apparaître et indiquer que la protection de l'environnement relève d'une construction sociale, politique, individuelle-collective, où une pluralité de représentations peuvent rentrer en tensions. Par exemple, en France, le parc national des Pyrénées est l'objet d'une confrontation sociale entre éleveurs de moutons et mouvements - associations de défense de l'environnement, M / 20.

au sujet de la préservation des lacs en France (accentuée en 2017 avec le ministère de la transition écologique), où les activités d'élevage sont impactées par les attaques de lacs (le lac, espace étant protégé par la Convention de Berne de 1979). Ces tensions socio-politiques ou symboliques autour du dualisme de la protection peuvent parfois conduire à des conflits d'usage liés à l'environnement (Anne Gadot, 2006) où les usages, les représentations liées à l'environnement se confrontent, notamment sur l'équilibre entre conservation et mise en valeur de l'environnement.

Ainsi, la protection des environnements a pour corollaire le développement durable, qui nécessite un équilibre entre conservation (préservation de l'environnement) et mise en valeur (prise en compte des enjeux économiques sociaux). Les deux notions peuvent entrer en tension selon les contextes, et indiquer la complexité des rapports à l'environnement, des constructions politiques, sociales, symboliques attachées à l'environnement et l'importance des représentations dans la prise en compte et dans le degré de protection. La protection de l'environnement n'en reste pas moins une question de gouvernance multi-niveaux où une pluralité d'acteurs agissent pour protéger leur environnement, à la recherche d'un équilibre complexe entre conservation et valorisation.

*

*

*

Dans un dernier temps, la protection des environnements pose la question des modes de gouvernances multi-niveaux envisagés pour conserver, gérer et mettre en valeur des environnements fragiles et complexes.

Tout d'abord, à l'échelle mondiale, une prise de conscience pluri-environnementale émerge dès les années 1970 et fait de la protection un paradigme incontournable du moment, de la conservation et de la mise en valeur des environnements. Les années 1970 constituent une décennie de prise de conscience des menaces, dégradations et atteintes liées aux environnements, mais selon des temporalités différentes. De la conférence de Stockholm (1972) au Sommet de la Terre de Rio (1992), les environnements sont au cœur des politiques mondiales de protection et de développement durable. Des politiques de protection différenciées à l'échelle mondiale sont mises en place en fonction des environnements considérés. Pour les environnements

Epreuve - Matière : 102 0779

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

polaires, les dispositifs de protection environnementale sont encadrés par les Nations unies, mais relèvent en grande partie des États concernés. Pour l'Arctique, la Russie, les États-Unis, le Canada et le Groenland accompagné de l'Union européenne adoptent des politiques de protection des environnements polaires par l'intermédiaire de pratiques de sanctuarisation (dans les Arctiques canadien et américain, les parcs nationaux de Glaciers Bay et de John Steen Kamp ; par la mise en place de réserves intégrales dans le Nunavut). À l'échelle internationale, les pratiques de protection environnementale sont plus avancées concernant les environnements marins / côtiers et forestiers. Les environnements marins / côtiers sont protégés par des dispositifs et des institutions internationales liées à leur importance et à la rapidité de leurs dégradations. Des dispositifs comme la Convention Ramsar (1971) pour la protection des zones humides mondiales (plus de 720 sites et 500 000 km² en 2024) et les réserves de biosphère (plus de 800 en 2024, dont 16 en France) pour la préservation des écosystèmes marins servent d'instruments pour mettre en place une préservation et une gestion durables des environnements marins. Cela se fait dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières (GIZC), érigée en principe fondateur d'une protection en usage à l'échelle mondiale (comme l'indique le développement des Aires marines protégées depuis 1992, comme celle des îles du Sud d'Hawaï). L'internationalisation des questions de protection des environnements implique l'imposition de normes de protection, oscillant entre protections régulières, directes ou contractuelles (Samuel Depaz, 2013). La protection environnementale à l'échelle internationale soulève des questions liées à l'équilibre mise en valeur / conservation, et aux

Sanctuarisations, posant des enjeux d'ordre politique, économique et civique. D'autres environnements font l'objet de politiques de protection comme les environnements forestiers avec les parcs nationaux et les réserves naturelles développées à l'échelle mondiale pour conserver des environnements essentiels. À l'échelle mondiale, des acteurs non-étatiques sont mobilisés en faveur de la protection de l'environnement comme Greenpeace (depuis 1971) au Sea Shepherd, actif dans la lutte contre la surpêche et la pêche à la balaine au large des côtes japonaises, posant la question de l'équilibre entre préservation et exploitation, et par des mises en valeur opposées et aux externalités différentes. Cependant, la réalité internationale au sujet de la protection des environnements ne va pas sans l'établissement complexe et en cours d'une gouvernance mondiale. En juin 2023, la Convention des Nations Unies pour l'Environnement à Paris notamment consacré aux pôles n'a pas donné lieu à de nouvelles mises en applications à l'échelle mondiale. La politique internationale de protection des environnements est dépendante des politiques et orientations nationales, qui concilient différemment valorisation et conservation.

En effet, à l'échelle des États, les politiques et les degrés de protection sont variables, et sont liés aux outils techniques et juridiques déployés, mais également aux stratégies et à la volonté des États. Les politiques nationales de protections environnementales n'ont pas les mêmes temporalités et n'obéissent pas aux mêmes enjeux et objectifs. L'exemple de la protection des environnements côtiers/marins du Portugal, de la France, du Maroc et de l'Algérie est révélateur des dynamiques nationales différentes au sujet de la protection. Dès 1975, la France se dote du Conservatoire du littoral et des Rivières lacustres, qui par protection directe, assure la conservation de 10% du littoral français. La mise en valeur patrimoniale et écologique de l'environnement est conciliée à l'impératif de conservation. Pour le Portugal, le Maroc et l'Algérie, les dispositifs de protection sont plus récents et sont liés au développement de menaces liées à leurs espaces marins. L'Agence de protection et d'aménagement du littoral (1995) du Maroc et la Commission nationale du littoral en Algérie (2002) sont des réponses

à la prise en compte d'une nécessaire protection des environnements marins méditerranéens notamment. Les degrés de protection et les politiques mises en place varient et sont liés au contexte socio-culturel, politique et environnemental des États, mais également à l'évolution des représentations des sociétés humaines sur leurs environnements. La France fait par exemple de la protection des environnements une composante essentielle de la politique d'aménagement du territoire dès les années 1960 (avec les Parcs nationaux, comme celui de Port-Cros dès 1963 ou encore les Parcs naturels régionaux dès 1967). Ainsi, on assiste à une territorialisation des politiques de protection environnementale où les territoires et les acteurs à l'échelle locale jouent un rôle fondamental et pluriel.

De fait, la protection des environnements dans le monde pose la question de la gouvernance locale (voire de la « géopolitique locale », Philippe Subra, 2006), où une pluralité d'acteurs interagissent avec leurs environnements par leurs pratiques et leurs représentations. À l'échelle locale, selon les régions du monde, les territoires jouent un rôle essentiel dans la gestion, la conservation et la mise en valeur des environnements. Dans le cadre de la métropolisation en France et de l'extension de l'aire urbaine de Nice, l'« écovalley » de Nice est un projet territorial qui s'inscrit dans un équilibre entre préservation environnementale et mise en valeur, où les communes, les acteurs privés (IBM) et les citoyens jouent un rôle essentiel (acquis page suivante).

Titre : L'« écovalley » nicoise : un pôle d'excellence entre préservation environnementale et mise en valeur

I) L'éco-Valley de Nice : un territoire pluri-fonctionnel marqué par une métropolisation importante

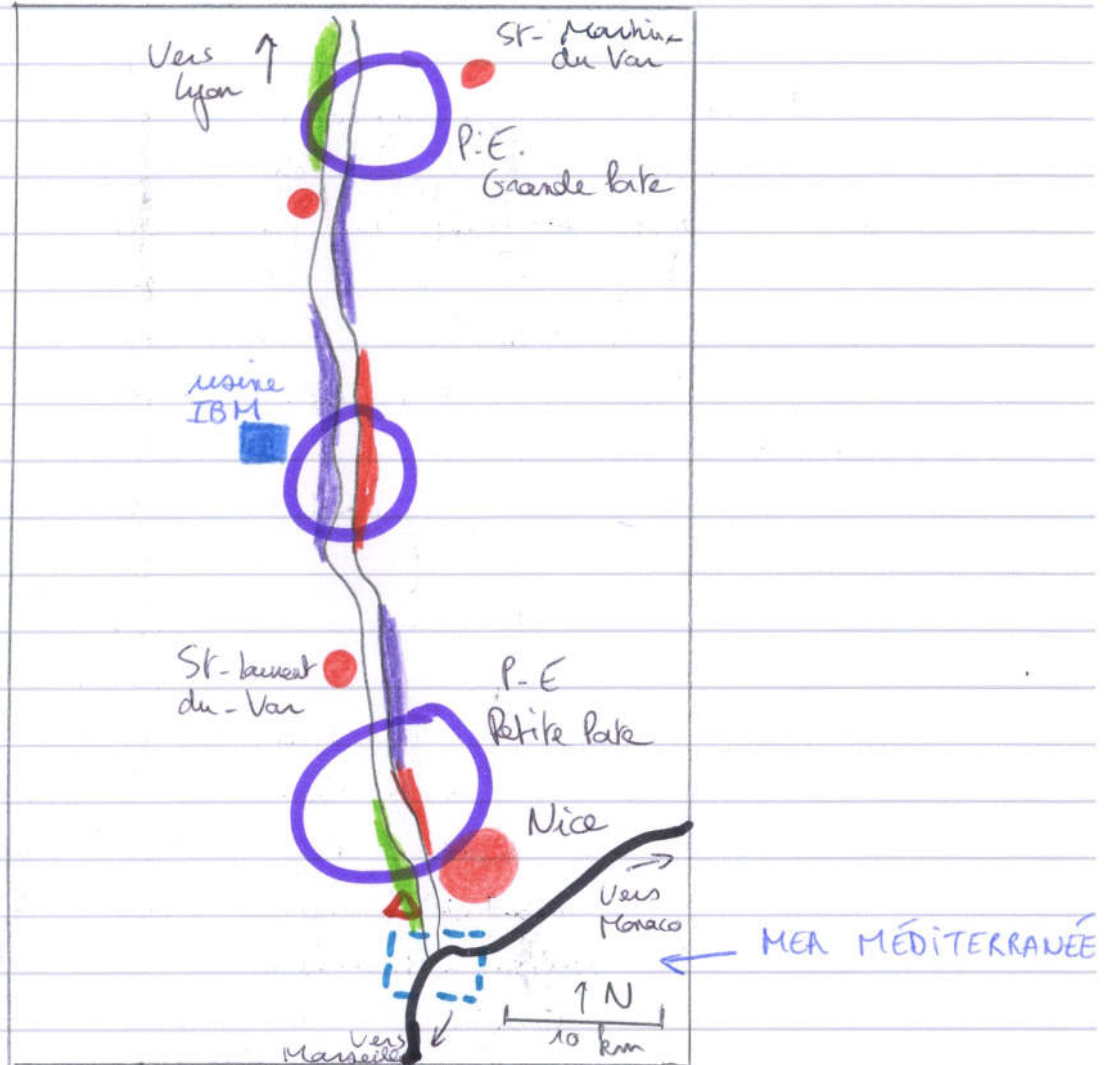
-  Zones industrielles le long des axes
-  activités commerciales liées à la proximité de la métropole nicoise
-  Maraîchage
-  Poids de la métropole nicoise (350 000 habitants)

II) L'éco-Valley : un territoire aux acteurs multiples, engagé dans la préservation de l'environnement local

-  Zone Natura 2000
-  Entreprises engagées dans la transition écologique de la région
-  Communes : acteurs engagés dans la transition et la protection de l'environnement local

Fin légende :

- îles écologiques liés à l'Eco-Valley
- △ AMAP locale (liée aux maraîchages)



la conciliation des activités humaines avec la protection environnementale est centrale dans les politiques locales d'aménagements. les associations ou mouvements en faveur d'activités plus conciliantes avec l'environnement comme certaines AMAP (cf croquis) jouent un rôle local, tout comme les citoyens. les citoyens jouent un rôle dans les politiques menées en faveur de la préservation environnementale, tout comme les communes (en France) et encore les Länder (en Allemagne) qui jouent un rôle essentiel dans l'orientation locale des politiques de conservation - mise en valeur environnementale. la protection des environnements et de la conciliation conservation - mise en valeur pose la question des enjeux citoyens, de la démocratie à plusieurs échelles et de leurs évolutions en lien avec les questions environnementales.

*
*
*

Conclusion sur la prochaine copie.

Epreuve - Matière : 102 - 0779

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Pour conclure, nous avons vu que la protection constitue un enjeu majeur dans un contexte marqué par l'accélération et la rapidité des changements globaux qui marque tous les environnements (polaires, forestiers, côtiers-marins, urbains, sociaux...) à toutes les échelles. La protection des environnements peut être envisagée comme une réponse plurielle aux modifications des environnements. La protection soulève d'abord l'idée d'une prise de conscience de dégradations, d'impacts des activités humaines et de changement climatique sur les environnements. La protection des environnements est un processus évolutif, différencié qui tend à se généraliser à l'échelle mondiale, recherchant un équilibre entre conservation/gestion et mise en valeur/exploitation limitée (voire nulle) d'environnements essentiels aux activités humaines. Cependant, mise en valeur et conservation peuvent osciller entre complémentarités et dualité, car la protection (ici environnementale) est aussi chargée de valeurs multiples, de représentations, d'enjeux protéiformes (sociaux, politiques, économiques, écologiques voire géopolitiques). La conservation et la mise en valeur sont complémentaires dans la définition de la protection intégrée aux politiques de développement durable et de durabilité des environnements. Enfin, la protection des environnements est orientée par des gouvernances multi-niveaux, de l'échelle mondiale à l'échelle locale, qui territorialisent les questions environnementales, et font intervenir des acteurs aux dispositifs et aux stratégies diverses, et qui placent l'individu et l'environnement comme objets de protections centraux. Les environnements sont des "espaces vécus" (Armand Frémont, 1976) où les questions environnementales contemporaines sont centrales dans la manière d'habiter et de percevoir les espaces.

Concours section : AGRÉGATION INTERNE HISTOIRE GÉOGRAPHIE

Epreuve matière : Dissertation de Géographie

N° Anonymat : **N250NAT1007003** Nombre de pages : 24

14 / 20

18 / 20

Concours section : AGRÉGATION INTERNE HISTOIRE GÉOGRAPHIE
Epreuve matière : Dissertation de Géographie
N° Anonymat : N250NAT1007003
Nombre de pages : 24

14 / 20

Epreuve - Matière : 102 - 0779 Session : 2025

EAI HGO 2

Fond de carte

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Concours section : AGRÉGATION INTERNE HISTOIRE GÉOGRAPHIE

Epreuve matière : Dissertation de Géographie

N° Anonymat : **N250NAT1007003** Nombre de pages : 24

14 / 20

